

## Protocole sanitaire COVID-19

### Consignes aux candidats

Prévoir une arrivée anticipée en prévision de l'attente pour entrer sur le site des épreuves  
Porter un masque conforme aux normes en vigueur, couvrant le nez et la bouche, dès l'entrée sur le site d'écrit, et sur le trajet vers le site d'écrit et au retour.  
Le port du masque est obligatoire pendant les épreuves.  
Prévoir d'apporter au minimum deux masques par journée et un sac plastique doublé fermé pour les masques usagés.  
Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains pendant le trajet aller vers le centre d'épreuves et le trajet retour du centre d'épreuves.  
Pratiquer la distanciation sociale c'est-à-dire respecter une distance d'1 mètre entre personnes à l'intérieur comme à l'extérieur du site.

- À l'entrée sur le site, les candidats montrent leur convocation aux surveillants postés à l'entrée, en la tenant à bout de bras et procèdent à un nettoyage de leurs mains avec une solution ou gel hydroalcooliques qui sera à leur disposition.
- À l'entrée des salles, les candidats procèdent à un nettoyage de leurs mains avec une solution ou gel hydroalcoolique.
- Vérification d'identité au début de l'épreuve : les candidats déposent leur pièce d'identité et leur convocation de façon visible sur la table. Les surveillants peuvent demander aux candidats de retirer leur masque le temps du contrôle. Lors de la vérification de l'identité par les surveillants, les candidats signent avec un stylo personnel la feuille d'émargement, tendue par les surveillants, en face de leur nom.
- Les candidats sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table pendant l'épreuve. Pour ce faire, ils doivent procéder comme suit : se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique, décrocher leur masque sur une oreille pour boire et/ou manger, repositionner leur masque et se désinfecter à nouveau les mains. Les restes de consommation doivent être mis dans un sac plastique doublé fermé.
- Les candidats passant deux épreuves le lundi 19 avril 2021 et qui ne pourront pas bénéficier d'une offre de restauration collective sur le site d'écrit sont invités à apporter leur déjeuner. Dans ce cas ils se restaurent dans un espace extérieur (cours, pelouse ou en dehors du site d'écrit. Les couloirs et espaces intermédiaires du site d'écrits sont proscrits.  
La distance d'un mètre minimum entre personnes est requise pendant la pause déjeuner.  
Les déchets seront placés par les candidats dans un sac doublé fermé.  
Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration collective le 19 avril 2021, devront dans ce cas suivre strictement les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires et cafétérias.

***Tout candidat dont le comportement, sur le site de l'écrit ou pendant une épreuve, contreviendrait délibérément aux consignes mentionnées dans ce protocole sera exclu du centre d'épreuves par le chef de centre.***